

COMPTE RENDU BUREAU EXECUTIF DE L'UNION  
DEPARTEMENTALE DU 18/09/2017 - AUBENAS

Présents bureau exécutif: P CHAMP, JC CICILIEN, P FONTANEL, G GAILLARD, T GUILLOT C, F TRONVILLE, D HONORE (à la commission JSP-SPORT)

Présents animateur des commissions: O DOMINIQUE (à la commission JSP-SPORT), E DUVERT, V FOUREL, C ROMESTANT, D ZEN

Présent: C CHEVALIER

Excusés: F BERNARD (Retenu ENSOSP, procuration de vote à F. TRONVILLE)

### Ouverture PUD

L'ouverture de ce Bureau s'effectue en simultanée avec l'ouverture de la commission JSP-Sport de façon à encourager et à remercier les moniteurs de JSP bénévoles.

### Pouls de l'Ardèche

Un tour de table a permis de mettre en avant les problématiques et les réussites suivantes :

- La journée porte ouverte du CIS Cruas du 16 septembre s'est bien déroulée : félicitations au champion du monde de VTT Jean-Marie DEL TERRA (également 6 fois champion de France). Récupération de quelques candidats aux fonctions de SPV.
- Rencontre avec le président du conseil départemental M Laurent UGHETTO : signature possible d'une convention sur le thème du social pour la mise à disposition d'assistantes sociales en cas de besoin.
- La journée détente des anciens de l'Union Régionale qui s'est déroulée en Ardèche le 5 septembre à Tournon a permis de réunir plus de 350 anciens qui étaient enchantés de cette journée.
- Les 130 ans de St romain d'Ay, le 9 septembre se sont bien déroulés, très bonne organisation.
- Devis établi pour refaire en urgence les lambris de la toiture de la Maison des Sapeurs-Pompiers de Beauchastel.
- Une réflexion sera menée sur l'attribution des médailles fédérales pour un traitement équitable des dossiers (proposition à faire par P. FONTANEL) ;
- Une réunion avec l'expert comptable aura lieu prochainement dans les locaux de BEAUCHASTEL.
- Problématique sur la PFR – voir document établi par la Fédération.
- Au niveau social, la journée familiale pour les enfants orphelins a été très appréciée par les familles avec un très bon accueil du CIS Serrières, 2 dossiers pupilles en cours, veille sur un dossier concernant une veuve ayant vu sa maison s'effondrer.
- Suivi de l'assurance des chiens (point fait avec le SDIS pour connaître exactement ce qu'assure le SDIS07, recherche en cours).
- Nécessité d'accompagner certains chefs de centre dépassés par la multitude d'applications informatiques ;
- AG des anciens sous-officiers le 7 octobre à Lamastre ;
- Prochaine commission des personnels début novembre CIS La Voulte ;
- F TRONVILLE a reçu un bon accueil des élus avec qui il a pu s'entretenir jusque maintenant.

Le président félicite les membres du bureau pour le nombre important de dossiers évoqués, nombre de dossiers qui traduit incontestablement l'implication des membres du bureau sur les dossiers de l'UDSP07.

## Validation des feuilles de route de chaque animateur.

Après lecture par les différents animateurs ou du président des différentes feuilles de route, le vote de ces dernières a été proposé :

JSP – SPORT : votée à l'unanimité

SOCIAL : votée à l'unanimité avec une petite rectification sur l'énoncé d'une phrase.

PERSONNEL : votée à l'unanimité

COMMUNICATION : votée à l'unanimité

FORMATION-SECOURISME : votée à l'unanimité

ANCIEN : votée à l'unanimité

SALARIES : votée à l'unanimité

MAISON des SP : votée à l'unanimité

Le Président précise, qu'à part la commission JSP-sport, les autres commissions se réuniront après le CA du 5 octobre.

## Modification des suppléants au Conseil d'administration

Alors que les statuts ne prévoient pas le remplacement d'un binôme titulaire-suppléant démissionnaire ou sortant (ce qui a conduit le CA à proposer une règle dans l'attente de la révision des statuts pour le remplacement d'Alain GUILLOT et de son suppléant Dominique MOLLARD), le remplacement d'un suppléant est quant à lui défini dans l'article 9 des statuts : au choix du titulaire puis validation en CA.

Aussi Guy GAILLARD n'ayant plus de suppléant a choisi Jean-Marc BOULON de Saint-Peray. Il est donc proposé et accepté à l'unanimité (cette candidature sera validée lors du prochain CA).

Thierry GUILLOT, profite également de ce point pour signaler qu'il n'a plus de suppléant (retraite SPV). Un suppléant sera donc proposé par Thierry pour le prochain CA.

## Délégation au congrès national

Le président rappelle qu'un déplacement pour un congrès national pour un administrateur de l'UDSP n'est pas une sinécure et représente un véritable « travail » : devoir de représentation, d'assister à des conférences et aux instances fédérales.

Dans ce cadre, il est normal que l'UDSP organise sa représentation et participe aux frais engagés par les administrateurs qui vont représenter les pompiers de l'Ardèche.

Néanmoins, il convient de border le système et d'éviter un dépassement des frais prévisionnels en frais de restauration et d'hébergement notamment.

Le président demande l'annulation de la délibération du 24 avril 2017 concernant la délégation au congrès d'Ajaccio suite au changement de conseil d'administration ayant eu lieu le 27 juillet dernier. Vote favorable à la majorité (une abstention) : la délibération du 24/04/17 est annulée.

Le président propose donc :

- Au niveau des administrateurs, ce sont T GUILLOT et P CHAMP qui représenteront l'UDSP07 (pas d'autres candidats au sein du BE et au sein du CA). Ils seront accompagnés de A. ROCHE président de l'amicale de Saint Etienne de Lugdarès qui a organisé le congrès en 2017. Il est proposé d'octroyer la somme de 250 euros à chacune de ces personnes Sous réserve de faire parvenir des factures liés à ces frais de déplacement avant le 23 octobre . Vote favorable à l'unanimité
- Ce remboursement sera également proposé à C AVON, JM LEXTRAIT et G TOULOUSE, qui avaient exprimé leur intérêt pour se rendre au congrès et pour les services passés rendus à l'UDSP07. Vote favorable à la majorité (une voix contre).
- Il est demandé également d'approuver l'octroi de cette même somme à 3 amicales (Nord, Sud et Centre). Après l'envoi d'un mail aux 73 amicales, seules 2 se sont positionnées pour aller à Ajaccio. Il est donc voté à l'unanimité 250 euros pour chacune de ce 2 amicales (Privas et Saint Sauveur de Montagut)

- De plus il est proposé que l'Union prenne à sa charge les badges des personnes suscitées au prix de 50 €uros le badge ainsi que le badge de Laurent LEXTRAIT administrateur, le badge du trésorier de Saint Etienne de Lugdarès C. MALLET et d'une salariée C CHEVALIER et de 2 personnes des amicales invitées. **Soit 11 badges à 50€.** Ainsi que les badges pour les conjoints (GUILLOT, CHAMP, AVON, LEXTRAIT, TOULOUSE et CHEVALIER) soit **6 badges à 10€uros** et enfin **1 badge à 10 €uros** pour un ancien. Vote favorable à l'unanimité
- Il est également proposé d'offrir un dîner de convivialité le vendredi 13 octobre pour 20 personnes au prix maximum par personne de 25 €uros. Ce repas concerne uniquement (Mme et M CHAMP, Mme et M GUILLOT, M ROCHE, M MALLET, Mme et M LEXTRAIT JM, Mme et M. TOULOUSE, Mme et M AVON, Mme et M CHEVALIER, Mme et M le représentant de Privas, Mme et M le représentant du CIS st Sauveur, M Jean PREVOT, Mme CHAREYRE). Toutefois, la participation à ce repas est conditionnée à la réservation préalable avant le mercredi 11/10 midi auprès de Patrick CHAMP. Tout dépassement sera pris en charge par les participants. Vote favorable à l'unanimité.
- Un appartement de 6 couchages a été réservé de longue date pour accueillir la délégation (403 €uros). Cet appartement sera occupé par Mme et M GUILLOT, M ROCHE et M MALLET (St Etienne). Compte-tenu du non remplissage de l'appartement, il est proposé d'inviter la présidente de notre SDIS –cette dernière avait émis le souhait de rembourser sa participation. Vote favorable à l'unanimité.
- C CHEVALIER, salariée de l'UDSP07, allant à Ajaccio sur ses congés, il est décidé qu'une journée sera prise sur son temps de travail. Vote favorable à l'unanimité.
- Le budget prévisionnel maximum correspondant aux dépenses du congrès national est donc fixé à 3 523€. Aucun autre frais ne sera pris en charge par l'UDSP07 compte tenu des remboursements de frais exceptionnels liés au déplacement en Corse. Vote favorable à l'unanimité.

### Désignation des grands électeurs à la Fédération

Il est désigné comme grands électeurs le Président (F TRONVILLE), les 3 vices présidents (CHAMP, GUILLOT et BERNARD) et le trésorier (JC CICILIEN).

### Subvention exceptionnelle pour l'amicale de Saint Etienne de Lugdarès.

Pour le congrès de Saint Etienne de Lugdarès, des membres de l'ancien bureau auraient annoncé une rallonge exceptionnelle pour atteindre 5 000€uros de subvention (initialement la subvention est de 300 vacations à 11.52 € soit 3 456 €) accordée pour l'organisation de cette manifestation au regard d'un prévisionnel de dépenses élevées.

Or l'équipe précédente, n'a ni procédé au virement de la dite somme, ni présentée cette décision en conseil d'administration. De même, aucun compte-rendu du Bureau Exécutif ne mentionne cette rallonge exceptionnelle.

Sur cette base le Président propose le non versement d'une telle somme sans le vote préalable du conseil d'administration. Vote favorable à l'unanimité.

Pour le Président, il n'est pas question de placer une petite amicale en difficulté financière suite à l'organisation du congrès et l'union fera le nécessaire en cas de besoin. Cependant dans ce cas précis, l'analyse du bilan comptable transmis montre :

- Une absence de recettes liées à la tombola qui a pourtant rencontré un vif succès ;
- Un prévisionnel de dons de 2000€ à des œuvres caritatives ;
- Un budget en équilibre (sans les dépenses liées aux dons et sans les recettes de la tombola).

Concernant les dons de l'amicale, le président rappelle que les subventions de l'UDSP07 correspondent à des dépenses réelles liées à la manifestation subventionnée. L'UDSP07 est en capacité de faire des dons elle-même aux œuvres caritatives et si l'Amicale de St Etienne de Lugdares souhaite faire preuve de générosité, elle ne peut le faire que sur ces propres deniers.

Il est donc demandé au trésorier de contacter l'amicale afin d'avoir des éclaircissements et d'apporter l'ensemble des justificatifs si l'amicale souhaite maintenir une demande de subvention auprès du conseil d'administration.

## UDSP07 et Dispositifs Prévisionnels de Secours :

Plusieurs adhérents ont émis le souhait de voir l'UDSP07 réaliser des prestations de dispositifs prévisionnels de sécurité pour des manifestations de petites envergures.

L'UDSP07 doit monter un dossier d'agrément auprès de la préfecture et acquérir du matériel (à minima 2 sacs prompts secours avec matériel d'oxygénothérapie et DSA, coûts approximatifs 3500€ l'unité). + Frais de gestion de l'oxygène

Si l'UDSP07 investit en matériel, il faudra bien comprendre que nos prestations seront payantes. D'autres part, il n'est pas question de réaliser une concurrence déloyale avec d'autres associations voire d'autres entreprises du secteur de la sécurité.

Aussi, le Président souhaite l'aval du bureau exécutif afin d'engager la réflexion, pour voir la faisabilité d'un tel projet. Vote favorable à l'unanimité.

Prenons bien le temps de la réflexion

## Journée de détente des anciens Rhône Alpes :

Il a été constaté un déficit de 114 euros. L'Ardèche ne disposant pas à ce jour d'une association d'« Anciens Sapeurs-Pompiers » unique contrairement à la pratique nationale, c'est l'UDSP07 qui a procédé aux avances pour l'organisation de cette manifestation sur ses fonds propres.

Le Président propose de prendre à la charge de l'UDSP07 ce petit déficit. Vote favorable à l'unanimité.

## Analyse des finances de l'association :

Le président souhaite profiter de la rencontre avec le trésorier et le cabinet comptable de l'association pour étudier :

- la capacité d'emprunt de l'association pour financer des travaux sur la maison des sapeurs pompiers
- Location ou achat véhicule
- la possibilité de recruter une aide administrative à temps partiel avec des compétences en communication de façon à faire évoluer le poste de C CHEVALIER vers des fonctions de directrice de l'association, appellation qui correspond plus à ses activités actuelles (gestion financière courante de l'association, management et coordination des formateurs et participation à des actions stratégiques de l'association en dehors des heures de travail hebdomadaires).

Le président souhaite un vote sur le principe de cette étude. Vote favorable à l'unanimité

## Pot de bienvenue du directeur :

Ce pot –dont l'UDSP07 a plaidé pour sa réalisation- aura lieu le 3 octobre à 18h30. Le bureau à l'unanimité décide une participation symbolique à hauteur 100 euros pour souhaiter la bienvenue au COL Alain RIVIERE.

Le prochain Conseil d'Administration aura lieu le jeudi 5 octobre (en présence du Directeur)

Le prochain bureau initialement annoncé le 18 octobre à BEAUCHASTEL est repoussé au 25 octobre en présence de la Présidente (date à confirmer). Le président souhaite notamment évoquer les règles concernant les tournées de calendriers. L'Union n'a pas de pouvoir de décision sur les amicales néanmoins elle peut formuler des conseils. Le président invite chaque membre du bureau à réfléchir à ces conseils (si certaines amicales disposent d'un règlement sur les tournées de calendriers, merci de les transmettre au secrétariat).

Fin de séance à 21H

Le secrétaire général



Guy GAILLARD

Le Président



Frédéric TRONVILLE